JOURNAL D'INFORMATION DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT EDITION MARTINIQUE • N° 2018/1

Edito

Il a fallu retarder de quelques jours la sortie de ce N° de Phyto-Vôtre, car nous avons souhaité attendre et publier les déclarations préliminaires du gouvernement, conclusives des Etats généraux de l'Alimentation, qui concernent les produits phytopharmaceutiques et les autres dispositions de protection contre les ravageurs des cultures.

Le problème du retrait du Glyphosate et la séparation du "conseil" pour l'utilisation de PPPs et leur vente sont au centre des débats. Il ne s'agit pas à notre niveau de séparer le bon grain de l'ivraie parmi les arguments quelquefois opposés avancés par les différents partenaires, dont le consommateur final de denrées, mais d'expliquer clairement désormais localement comment les conséquences de ces décisions vont s'enchainer en terme d'études, d'actions de formation, de transfert, et de faisabilité chez les acteurs.

Le plan ECOPHYTO, au sein de la gouvernance du COSDA, doit être plus que jamais le cadre de ce travail.

Notons au passage le succès de la 5ème collecte de déchets agricoles en Martinique menée par l'APROMAR avec l'appui de la Chambre d'Agriculture, de la DAAF, des autres Services de l'Etat, de la CTM, de l'ADEME, et l'adhésion affirmée des communes et collectivités au programme "Zéro pesticides" pour le contrôle des adventices en zones non agricoles publiques, programme porté par la FREDON avec l'appui de la DEAL.

Enfin ce léger report me permet de vous souhaiter ce jour 1er janvier une excellente année 2018, pleine d'innovation, de réussite professionnelle et aussi personnelle, sans limiter ce vœux bien-sûr au sujet phytosanitaire.





JANVIER 2018

Phyto Mouvement • Phyto Mouvement • Phyto

Une collecte de déchets de produits phyto réussie!

Les agriculteurs ont bien joué le jeu lors de la dernière campagne d'élimination des déchets de produits phytosanitaires organisée par l'APROMAR (Association des professionnels de l'approvisionnement d'intrants de l'agriculture martiniquaise) fin novembre. Près de 1,3 tonne de PPNU (Produits phytopharmaceutiques non utilisés), 2,7 t d'EVPP (Emballages vides de produits phyto), et 30m³ d'EVPF (Emballages vides de produits fertilisants) ont pu être récoltés. Ces produits chimiques, classés comme dangereux, vont par la suite être acheminés vers des usines habilitées pour être traités.

Cette campagne, financée par le plan Ecophyto sur un volet spécifique aux DOMs, est la 5ème collecte ponctuelle réalisée en Martinique depuis 2008. La pérennisation de cette action apparaît cependant comme prioritaire et est intégrée dans notre feuille de route régionale Ecophyto. Suite à une étude



de préfiguration réalisée en 2016, la mise en place d'une filière pérenne de gestion des déchets devrait voir le jour dans les mois à venir ! Qu'est ce que cela changera ? La possibilité pour les agriculteurs de déposer leurs emballages vides toute l'année sur les points de ventes de PPPs.





Phyto Mouvement · Phyto Mouvement · Phyto Mouve

Le séminaire Ecophyto DOMs

réuni à Paris



L'intervention d'experts (centres de recherche, instituts techniques, coopératives, start-up...) a ouvert la réflexion sur les perspectives d'adaptation des nouvelles technologies dans le contexte spécifique des DOMs. Par ailleurs, ont aussi été mis à l'honneur cette année, des initiatives locales telles que les travaux de la FREDON Martinique sur la lutte biologique intégrée (intégrant des lâchers d'in-

sectes auxiliaires dans les cultures à la place des insecticides), et telles que les recherches sur la micro-mécanisation en canne à sucre par eRcane (Réunion).

Le bilan de ces échanges est positif et donne de belles perspectives de synergies à déployer entre porteurs de projets de l'outre-mer. En effet, de multiples initiatives d'intérêt collectif émergent, et, à l'image du proverbe africain « Seul, on va plus vite, ensemble, on va plus loin... », une dynamique globale est amorcée. Le sujet des alternatives aux désherbages chimiques en est un parfait exemple : de l'océan indien à la mer des Caraïbes, des travaux sur les plantes de couverture, sur la micro-mécanisation et sur la robotisation sont prometteurs! Enfin, l'innovation pour améliorer le transfert de l'innovation est aussi à réfléchir! Ainsi, les besoins prioritaires répertoriés dans les feuilles de routes Ecophyto de chaque DOM, ont été rappelés à l'ensemble des participants, afin de faire converger ces attentes avec les futurs objectifs de la recherche appliquée.

Phyto Veille · Phyto Veille · Phyto Veille · Phyto

Etats généraux de l'alimentation : fin du glyphosate et baisse des phytos programmées

Le 21 décembre 2017, lors de la clôture des Etats généraux de l'Alimentation, le premier ministre a annoncé vouloir agir à la fois au niveau européen et national pour relever trois défis ou atteindre trois objectifs en matière de réduction de l'usage des pesticides :

Tout d'abord, exclure et substituer les molécules et les produits les plus dangereux. Cette démarche déjà engagée depuis 2009 au niveau de l'Union Européenne sera poursuivie. Le cadre relatif à la substitution sera amélioré.

Ensuite, **renforcer les actions de recherche** et évaluer les substances dont l'exclusion ou la substitution ne sont pas prévues. Le glyphosate entre dans cette catégorie.

Enfin, en prenant appui sur les engagements volontaires, les filières agricoles seront aidées à **développer des alternatives** en particulier au glyphosate, pour être en mesure d'en sortir d'ici 3 ans.

Des évolutions et des adaptations règlementaires accompagneront ce dispositif avec notamment la séparation des activités de conseil et de vente de pesticides, la modification de la redevance pour pollutions diffuses. Cette dernière tiendra compte de la dangerosité des produits et financera l'accompagnement des agriculteurs et les actions de recherche et de développement d'alternatives.

Applicateurs de phytos: l'entraide agricole fait exception dans la réglementation

Le dispositif d'agrément des entreprises concerne les établissements de conseil, de vente et d'application de produits phytopharmaceutiques en prestation de services. Il existe pourtant une exception car cette obligation ne concerne pas les agriculteurs qui appliquent des PPPs **au titre de l'entraide à titre gratuit** (article L.254-1 du code rural et de pêche maritime). Au sens de l'article L.325-1 du CRPM, "L'entraide est réalisée entre agriculteurs par des échanges de services en travail et en moyens d'exploitation, y compris ceux entrant dans le prolongement de l'acte de production. Elle peut être occasionnelle, temporaire ou intervenir d'une manière régulière. L'entraide est un contrat à titre gratuit, même lorsque le bénéficiaire rembourse au prestataire tout ou partie des frais engagés par ce dernier."

Phyto Mouvement • Phyto Mouvement • Phyto Mouveme • Phyto Mo

6 nouvelles collectivités labellisées « zéro phyto »!

Elles se comptent désormais au nombre de 8 : les collectivités de Martinique engagées dans le zéro pesticides ! Après Case-Pilote en 2015, et la CACEM en 2016, le label niveau 3 de la Charte d'Entretien des Espaces Publics a été décerné à 6 nouvelles collectivités : CAP Nord ; Basse-Pointe, Lamentin, Saint-Esprit, Rivière-Salée et Trinité, venant récompenser et valoriser leurs efforts pour l'entretien des jardins, espaces verts et infrastructures (JEVI). Ce label garantit l'absence de traitement phytopharmaceutique dans les espaces publics concernés, ainsi que la démarche de promotion et de diffusion des méthodes alternatives aux traitements,

Charletten Des Espaces Publics

Cérémonie de labellisation de CAP Nord ; Basse-Pointe, Lamentin ; Saint-Esprit ; Rivière-Salée et Trinité le 23 novembre 2017

Références réglementaires

Loi n° 2014-110 du 06/02/2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

notamment auprès des jardiniers amateurs. Trois autres communes ont reçu les encouragements du jury de labellisation : Morne-Rouge, Saint-Joseph, et Ducos, pour leur engagement dans la charte depuis 2016.

L'enjeu principal de ce label repose sur une gestion de l'enherbement, et bien que certaines communes s'étaient déjà affranchies d'herbicides auparavant, la formation et l'accompagnement des agents des collectivités proposés par la FREDON ont permis de tester du nouveau matériel de désherbage (mécanique, thermique, électrique) et de réfléchir aux aménagements paysagers possibles pour limiter la fréquence d'entretien (paillage, plante couvre-sol).



Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser ou de faire utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts, promenades et voiries accessibles ou ouverts au public.

Plus de renseignements sur : www.ecophyto-pro.fr

Phyto brèves

Interdiction du Basta F1®

ciété Bayer Ś.A.S, n'a pas obtenu de renouvellement d'AMM (autorisation risques pour la santé humaine, liés à réprotoxique présumée, ne sont pas exclus. Le Basta F1 est donc retiré du marché français depuis le 24 octobre 2017, les distributeurs disposent cependant de 3 mois pour écouler les stocks, et les agriculteurs pourront l'uti-



Phytosanitairement Vôtre

Direction de l'Alimentation de l'Agriculture et de la Forêt de Martinique Service de l'Alimentation (SALIM)

Tél: 05 96 71 20 40

Mail: salim.daaf972@agriculture.gouv.fr

- Directeur de la publication : Jacques HELPIN (DAAF 972)
- Rédaction : SALIM: Jean IOTTI, Bertrand HATEAU, Marie RAIMBAULT

Reproduction: publication d'articles autorisée sous réserve d'en mentionner a source

Réalisation: Rapido

Phyto brèves · Phyto brèves · Phyto brèves

Des insectes pour protéger nos cultures

Avez-vous déjà entendu parler des trichogrammes pour lutter contre la pyrale des cucurbitacées ? ou des chrysopes contre les pucerons et les aleurodes des solanacées?

Ces insectes, appelés auxiliaires de cultures sont en effet bien utiles dans les parcelles, puisqu'ils vont parasiter ou bien se nourrir de certains ravageurs de cultures. La FREDON Martinique a expérimenté chez des agriculteurs une méthode de Protection Biologique Intégrée, comprenant des lâchers inondatifs

de ces auxiliaires sur les cultures afin de réguler la population de nuisibles et se passer d'insecticides!

Cette stratégie de lutte alternative, qui a montré des résultats qui en surprendraient plus d'un, est disponible pour les agriculteurs et les jardiniers amateurs depuis septembre 2017, avec l'ouverture de CHRYSAGRO, nouvelle filiale de la FRE-DON Martinique, qui en assure la commercialisation. Pour plus d'infos : contact.chrysagro@gmail.com



Lacher trichogramme courgette.



Trichogramme ponte oeuf sphinx tomate.

Phyto Contacts · Phyto Contacts

Je veux…je contacte

Recevoir le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) : Audrey GIRAUD

Chambre d'Agriculture de Martinique 05 96 51 75 75 sbt2@martinique.chambagri.fr

Alerter sur une maladie ou un parasite qui touche mes cultures :

Rémi PICARD

(Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) 05 96 73 58 88 info@fredon972.org

Sandro MORETTI - DAAF/SALIM Pôle protection des végétaux 05 96 71 20 66 sandro.moretti@agriculture.gouv.fr

M'inscrire à une formation pour obtenir

Hervé ANTOINE

DAAF - Service formation
05 96 71 91 16 - herve.antoine@educagri.fr.
Sylvette SEBASTIEN

DAAF - Service formation et Développement 05 96 71 20 32 -sylvette.sebastien@agriculture.gouv.fr

M'engager dans un réseau d'expérimentation :

Hélène MARIE-NELY

Chambre d'Agriculture 05 96 51 75 75 ecophyto@martinique.chambagri.fr

Obtenir des informations réglementaires sur les produits phytopharmaceutiques:

Bertrand HATEAU

DAAF/SALIM Pôle environnement 05 96 71 20 91 bertrand.hateau@agriculture.gouv.fr

Faire contrôler votre pulvérisateur :

05 90 23 66 92/ 06 90 41 82 45 pascal.cuche@wanadoo.fr

S'engager dans la Charte d'entretien des espaces publics (collectivités uniquement):

FREDON 05 96 73 58 88 v.osne@fredon972.org